



# Covid-19 / Phase 3 : Arrêts de travail

Version au 8 avril 2020

## Patient symptomatique avec Covid-19 suspecté ou avéré



### Si indication de test RT-PCR

Lorsque le télétravail impossible, dans l'attente des résultats : arrêt de travail 48 heures



### Si pas d'indication de RT-PCR ou si RT-PCR positive

Lorsque le télétravail est impossible: arrêt de travail d'une durée indicative de 14 jours à compter du début des symptômes

#### Modalités :

Réalisé par le médecin (déclaration possible sur [ameli.fr](http://ameli.fr) sans carte vitale)

Feuillet employeur: envoi par mail ou récupéré au cabinet par un proche asymptomatique



### Guérison

= Levée du confinement

Au moins 48h après disparition de la fièvre  
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée  
ET au moins 8 jours après le début des symptômes  
(10 jours si immunodéprimé ou si soignant à risque de forme grave)

Lors de la reprise des activités professionnelles:  
Limiter les contacts avec personnes fragiles pendant encore 7 jours  
(masque si soignant)  
Masque chirurgical 14 jours si immunodéprimé

## Cas contacts d'un patient symptomatique

= Personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats.



Lorsque le télétravail est impossible: arrêt de travail possible d'une durée de 14 jours, jusqu'à 20 jours maximum.

#### Modalités :

Réalisé par le médecin (déclaration possible sur [ameli.fr](http://ameli.fr) sans carte vitale)

## Personnes à risque de Covid-19 grave

Lorsque le télétravail est impossible: arrêt de travail pour une durée initiale de 21 jours, renouvelable tant que les consignes sanitaires sont maintenues



#### Modalités:

Si le critère de fragilité est reconnu en ALD ou grossesse en cours : l'assuré se connecte directement sur le site [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) ou [declare2.msa.fr](http://declare2.msa.fr) pour demander à être mis en arrêt.

Si le critère de fragilité n'est pas en ALD, l'assuré s'adresse à son médecin traitant ou à son médecin de ville pour obtenir son arrêt de travail, dans les règles de droit commun.

## Proches de personnes à risque de Covid-19 grave

Les personnes qui partagent leur domicile avec un proche à l'état de santé jugé fragile peuvent bénéficier d'un arrêt de travail.



#### Modalités:

Réalisé par le médecin traitant ou à défaut un autre médecin de ville.

## Garde d'enfants de moins de 16 ans

Lorsque le télétravail est impossible: arrêt de travail possible, pour un seul des deux parents.



#### Modalités :

Procédure réalisée par l'employeur sur le site [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) ou [declare.msa.fr](http://declare.msa.fr). Prolongé sur nouvelle demande de l'employeur.

Professionnels de santé libéraux : contacter l'Assurance maladie au 0811 707 133.

## Chômage technique

Pas d'indication médicale d'arrêt de travail.

Indemnisation prise en charge sous certaines conditions par Pôle Emploi.



Cas particuliers: ne pas hésiter à faire intervenir le médecin du travail.

[Gouvernement. Les réponses à vos questions \(rubrique « L'école de mon enfant est fermée, comment faire ? »\)](#)

[Assurance maladie. Les proches d'une personne vulnérable peuvent bénéficier d'un arrêt. 6 avril 2020](#)

[Assurance maladie. Communiqué de presse -17 mars 2020](#)

[Ministère des solidarités et de la santé. Annexe 6. Délivrance des arrêts de travail et versement des indemnités journalières \(page 34\) - 04 avril 2020](#)

[Ministère des solidarités et de la santé. Lignes directrices pour la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire - 13 mars 2020](#)